



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 6 mai 2019 à 18 h et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO, formant quorum.

La greffière est présente.

Madame la conseillère Lori Doucet a motivé son absence.

RÉSOLUTION 2019-05-250
RENOUVELLEMENT DE LA DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

ATTENDU QUE la fonte des neiges se poursuit dans les secteurs situés plus au nord dans les Laurentides et risque de surcharger le réseau hydrique des rivières des Outaouais et des Mille Îles faisant de la ville une région vulnérable;

ATTENDU QUE la décrue a commencé mais que le niveau de l'eau se trouve encore très élevé et ne permet pas aux citoyens de réintégrer leur demeure;

ATTENDU QUE le 26 avril dernier, le conseil municipal réuni en assemblée extraordinaire a déclaré l'état d'urgence pour une période de cinq jours suivant la résolution 2019-04-246;

ATTENDU QUE cette déclaration peut être renouvelée sur autorisation du ministre de la Sécurité publique et que le conseil municipal a adopté le 1^{er} mai dernier la résolution 2019-05-248;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler la déclaration d'état d'urgence étant donné le risque de nouvelle crue et que la situation sur le territoire de la municipalité, bien que stable, continue d'être préoccupante;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De renouveler à compter de ce jour, la déclaration d'état d'urgence faite par la résolution 2019-04-246 du 26 avril dernier, renouvelée par la résolution 2019-05-248, pour une seconde période de cinq jours sous réserve de l'autorisation du ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative au sujet discuté au cours de la séance.

**RÉSOLUTION 2019-05-251
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE lever la séance à 18 h 5.

Adoptée